

# CCAS de Saint-Raphaël

## Point Handicap

### Tous types de handicap



#### Public concerné

- › Familles d'enfants mineurs en situation de handicap de la commune de Saint-Raphaël

Le Point Handicap est un service dédié aux familles d'enfants mineurs en situation de handicap.

Il accueille, soutient et accompagne les familles confrontées au handicap de leur enfant.

Néanmoins, un accueil inconditionnel est proposé.

Le service vise à faciliter les démarches administratives, à favoriser l'accès aux droits, aux loisirs et à la culture, et à prévenir l'isolement des familles



#### ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- › Un soutien administratif et un accompagnement social des familles
- › Des permanences de partenaires
- › Un espace d'échanges pour les aidants : thé des aidants et temps de parole

- › Des activités à destination des enfants : ateliers ludo-éducatifs, activités physiques et yoga adaptés, initiation à la musique et percussions, ateliers récréatifs
- › Des sorties en famille
- › Un espace de répit parents/enfants

Informations, horaires, programmations et inscriptions auprès du Service Point Handicap

#### ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

-



#### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- › Assistante sociale, Auxiliaire de Puériculture



#### CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- › Ville de Saint-Raphaël



#### PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- › Familles d'enfants en situation de handicap



#### CAPACITÉ D'ACCUEIL

-



## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- › Informations, horaires, programmations et inscriptions auprès du service Point Handicap



## PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- › Gratuite



## ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- › CCAS de Saint-Raphaël, 125 Rue Jules Ferry, 83700 Saint-Raphaël

## ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- › Point Handicap, Résidence les Impérators, 104 Chemin de la Lauve, 83700 Saint-Raphaël



## PERSONNE À CONTACTER

- › Tel : 04.83.12.82.83
- › Mail : [pointhandicap@ville-saintraphael.fr](mailto:pointhandicap@ville-saintraphael.fr)



## ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- › Du lundi au jeudi : 8 h 00-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00
- › Le vendredi : 8 h 00-12 h 00 / 13 h 30-16 h 30



## SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- › CCAS de la Ville de Saint Raphaël
- › CAF



## PARTENAIRES SOCIAUX